

Prix de recherche SFMP 2017

Afin de promouvoir le développement et l'évolution de la Médecine Périnatale, la Société Française de Médecine Périnatale propose l'attribution de bourses, destinées à aider un Médecin, une Sage-Femme, une Puéricultrice ou toute autre personne travaillant dans le domaine de la Médecine Périnatale, en formation dans le cadre d'un master, d'un doctorat, ou d'un post-doctorat :

2 BOURSES D'ETUDE D'UN MONTANT DE 2500 €
DESTINEES AU COMPLEMENT DE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RECHERCHE

Le dossier de demande doit être adressé par e-mail au président du jury et doit comprendre les éléments suivants :

- titre du projet, lieu, dates et durée, présentation résumée (1 page maximum)
- description détaillée du projet (2 à 5 pages) comportant : justification scientifique, programme de recherche, calendrier, retombées attendues
- curriculum vitae détaillé du candidat, précisant la place du projet dans ses objectifs professionnels
- lettre d'accord du responsable de la structure d'accueil
- lettre de présentation du responsable de la structure d'origine (facultatif)
- autre financement personnel du candidat (salaire, etc...)
- budget prévisionnel du projet indiquant l'affectation du financement demandé ainsi que les éventuelles sources de financements complémentaires en précisant s'il s'agit de demandes en cours ou de financements obtenus.

Les candidats ayant obtenu une bourse devront présenter l'aboutissement de leurs travaux sous forme d'une communication libre au cours du congrès de la SFMP l'année suivante, congrès où ils seront invités (frais d'inscription pris en charge par la SFMP).

Toutes les demandes de bourses doivent parvenir à :

Monsieur le Professeur Bruno Langer e-mail : b.langer@mac.com (avant le 30 octobre 2017 au plus tard) l'attribution des bourses ayant lieu au cours du mois de Novembre 2017.